

**ARRETE DU PRESIDENT PORTANT DELEGATION
D'UNE PARTIE DE SES FONCTIONS**

Le Président de la Communauté de Communes du TERNOIS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5211-9 qui confère au Président d'un Etablissement public de coopération intercommunale le pouvoir de déléguer, sous sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux vice-Présidents ;

VU la délibération n°3 du Conseil communautaire en date du 24 avril 2026 fixant à 14 le nombre de vice-présidents ;

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-présidents en date du 24 avril 2026 ;

CONSIDERANT que, pour le bon fonctionnement du service, il convient d'accorder délégation aux vice-Présidents dans leur domaine de compétence ;

Par ces motifs,

ARRETE

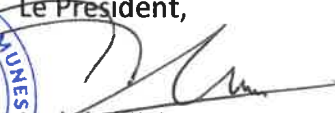

Article 1 – A compter du **24 avril 2026**, les 14 Vice-Présidents élus, reçoivent délégation de fonctions, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans les domaines suivants :

- **Monsieur COQUET Dominique**, en charge de la GEMAPI, l'eau (ressources, cycles, ruissellement, biodiversité, prévention des risques, Plan Intercommunal de Sauvegarde PICS)
- **Madame GUILLUY Aline**, en charge de la santé, des services à la personne, du CISPD, du CIAS, des France services
- **Madame PERRIN Angélique**, en charge de la politique sportive et associative, piscine
- **Monsieur HOCHART Didier**, en charge du PLUi, de l'urbanisme, aménagement du territoire
- **Madame GAILLARD Ingrid**, en charge de la jeunesse, de la petite enfance et de la parentalité
- **Madame MERLIN Hélène**, en charge de la culture, des écoles de musique, des médiathèques et des EPN
- **Monsieur DELARCHE Johann**, en charge de l'emploi, l'insertion, la formation
- **Monsieur MELIN Daniel**, en charge du tourisme et du patrimoine
- **Madame HERTAULT Julie**, en charge de la mutualisation, de l'accompagnement des communes (coopération), du numérique et de l'intelligence artificielle




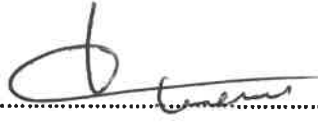

- **Monsieur MONTEL Damien**, en charge de la collecte, tri, traitement, de l'économie circulaire et de l'agriculture
- **Monsieur FAY Jean-Luc**, en charge de l'administration et des finances
- **Monsieur BEAUCAMP Bertrand**, en charge du PETR, des transitions, de la mobilité, de l'innovation, de la filière énergie, du PCAET
- **Monsieur BOITEL Lionel**, en charge de l'assainissement individuel et collectif
- **Monsieur GALLET Willy**, en charge du patrimoine communautaire et de la sécurité batimentaire

Article 2 – Le Président de la Communauté de Communes du Ternois et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Herlin le Sec, le 07 mai 2026

Le Président,

André GENELLE


Le Président,
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, et ce dans un
délai de deux mois à compter de sa notification

Date	signature
Notifié le 22 mai 2026	Monsieur Dominique COQUET, 
Notifié le 22 mai 2026	Madame Aline GUILLUY, 
Notifié le 22 mai 2026	Madame Angélique PERRIN, 
Notifié le 22 mai 2026	Monsieur Didier HOCHART, 
Notifié le 22 mai 2026	Madame Ingrid GAILLARD, 

Notifié le 22 mai 2026 Madame Hélène MERLIN, 

Notifié le 22 mai 2026 Monsieur Johann DELARCHE, 

Notifié le 22 mai 2026 Monsieur Daniel MELIN, 

Notifié le 22 mai 2026 Madame Julie HERTAULT, 

Notifié le 22 mai 2026 Monsieur Damien MONTEL, 

Notifié le 22 mai 2026 Monsieur Jean-Luc FAY, 

Notifié le 22 mai 2026 Monsieur Bertrand BEUCAMP, 

Notifié le 22 mai 2026 Monsieur Lionel BOITEL, 

Notifié le 22 mai 2026 Monsieur Willy GALLET, 